

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 20 juin 2018

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE BEAUCE-SARTIGAN**

Procès-verbal d'une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue en la salle du conseil des maires, le 20 juin 2018 à 20h. Sont présents :

M. Carl Boilard	La Guadeloupe
Absent	Lac-Poulin
Mme Lyne Bourque	Notre-Dame-des-Pins
M. Eric Rouillard	Saint-Benoît-Labre
M. Yvon Paquet	Saint-Côme-Linière
M. André Longchamps	Saint-Éphrem-de-Beauce
M. Camil Martin	Saint-Évariste-de-Forsyth
M. Alain Quirion	Saint-Gédéon-de-Beauce
M. Claude Morin	Saint-Georges
M. Ghislain Jacques	Saint-Hilaire-de-Dorset
M. Dany Quirion	Saint-Honoré-de-Shenley
M. Éric Giguère	Saint-Martin
M. Jean-Guy Plante	Saint-Philibert
M. Luc Paquet	Saint-René
M. Martin St-Laurent	Saint-Simon-les-Mines
M. Clément Létourneau	Saint-Théophile

Sous la présidence de monsieur Normand Roy, préfet et maire de Saint-Éphrem-de-Beauce. Assistent également à la rencontre monsieur Éric Paquet, directeur général, et monsieur Luc Bergeron, directeur général adjoint.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constatation du quorum, la séance est officiellement ouverte par le préfet.

2018-06-107

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Dany Quirion appuyé par monsieur Eric Giguère et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Gestion administrative et financière :
 - 3.1 Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance régulière du 16 mai 2018;
 - 3.2 Dépôt du procès-verbal du comité administratif du 12 juin 2018;
 - 3.3 SAAQ / Nomination représentant autorisé (préfet);

4. Dossiers régionaux :
 - 4.1 Rapport annuel Schéma de couverture de risques incendie 2016;
 - 4.2 Projets déposés au FARR;
 - Salle de spectacle
 - Pont Perrault
 - Expo Agricole de Beuce
 - Mise en valeur de la rivière Chaudière
 - 4.3 Dossier alternative au Pont Perrault;
 - 4.4 Résultats appel d'offres – étude salle de spectacle;
 - 4.5 Rapport annuel PADF;
 - 4.6 Société du patrimoine des Beucerons;
 - 4.7 École d'entrepreneurship de Beuce / Bourse d'études (suivi);
 - 4.8 Travaux de pavage Piste cyclable;
 - 4.9 Suivi dossier évaluation foncière;
 - 4.10 Demande de modification du tracé de la Route Verte (section Notre-Dame-des-Pins);
 - 4.11 Cobaric
5. Aménagement du territoire, urbanisme et rénovation domiciliaire :
 - 5.1 Loi sur la protection du territoire agricole;
 - 5.2 Certificat de conformité;
 - 5.3 Adoption du projet de règlement 2004-71-33 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé;
 - 5.4 Avis de motion- Modification du Schéma d'aménagement;
 - 5.5 Modification du délai apporté aux municipalités;
 - 5.6 Délégation au secrétaire-trésorier pour déterminer la date et l'heure d'une assemblée publique de consultation;
6. Gestion du personnel :
7. Correspondance;
8. Rapport des comités (s'il y a lieu);
 - Suivi FQM
9. Dépôt de documents :
 - 9.1 États financiers mensuels;
 - 9.2 Rapport trimestriel SAAQ;
 - 9.3 PRECA;
10. Divers :
 - 10.1 Élections municipales;
 - 10.2 Troisième lien;
 - 10.3 Rencontre patrimoine religieux;
 - 10.4 SPA;
11. Période de questions;
12. Clôture de la séance.

2018-06-108

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU
16 MAI 2018**

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Clément Létourneau et résolu à l'unanimité, d'accepter le procès-verbal de la séance régulière du conseil des maires du 16 mai 2018 tel que rédigé par le directeur général.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 12
JUN 2018**

Le directeur général dépose aux maires le procès-verbal du comité administratif du 12 juin 2018 à titre d'information.

2018-06-109

CONTRAT DE SERVICE SAAQ AUTORISATION DE SIGNATURE

Attendu que la MRC de Beauce-Sartigan détient un contrat de service à titre de mandataire avec la Société de l'assurance automobile du Québec;

Attendu le changement à la préfecture suite aux dernières élections;

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Martin St-Laurent et résolu à l'unanimité, d'autoriser monsieur Normand Roy, préfet, à signer au nom de la MRC de Beauce-Sartigan les documents relatifs au contrat de service avec la Société de l'assurance automobile du Québec.

2018-06-110

**RAPPORT ANNUEL SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES
INCENDIE 2016**

Attendu le dépôt aux maires du rapport annuel du schéma de couverture de risques incendie 2016;

Attendu que le conseil des maires a pris connaissance du rapport et qu'il s'en estime satisfait;

Il est proposé par monsieur Alain Quirion, appuyé par monsieur Carl Boilard et résolu unanimement, d'approuver le rapport annuel du schéma de couvertures de risques incendie 2016 tel que déposé et d'en autoriser sa transmission au Ministère de la Sécurité Publique (MSP).

2018-06-111

PROJET DÉPOSÉ AU FARR : SALLE DE SPECTACLE

Attendu que la MRC de Beauce-Sartigan souhaite effectuer une étude de marché et un plan d'affaires afin d'évaluer la pertinence de l'implantation d'une salle de spectacle régionale;

Attendu que cette étude devrait permettre de dresser un portrait global de la situation dans la MRC de Beauce-Sartigan;

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 20 juin 2018

Attendu que ce projet fait l'objet d'une demande d'aide financière au Fonds d'Appui au Rayonnement des Régions (FARR);

En conséquence, il est proposé par monsieur Clément Létourneau, appuyé par monsieur Martin St-Laurent et résolu unanimement, d'approuver le dépôt d'une demande d'aide financière au FARR;

De participer au financement pour à la hauteur de 20% représentant un montant maximum estimé à \$14 000 à même les surplus accumulés de la partie 3 sur un projet total évalué à \$70 000;

Il est de plus convenu de transmettre copie de la résolution à la direction régionale du Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire.

2018-06-112

PROJET DÉPOSÉ AU FARR : PONT PERRAULT

Attendu que la municipalité de Notre-Dame-des-Pins désire réaliser une étude comportant une inspection complète avec relevé des dommages de la structure du Pont Perrault;

Attendu que cette étude devrait évaluer la faisabilité technique et les coûts de réfection de cette infrastructure patrimoniale;

Attendu les impacts récréotouristiques et les retombées économiques engendrés par cette infrastructure;

Attendu que ce projet fait l'objet d'une demande d'aide financière au Fonds d'Appui au Rayonnement des Régions (FARR);

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Luc Paquet et résolu unanimement, d'appuyer la municipalité de Notre-Dame-des-Pins dans le dépôt d'une demande d'aide financière au FARR;

Il est de plus convenu de transmettre une copie de la résolution à la direction régionale du Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire.

2018-06-113

PROJET DÉPOSÉ AU FARR : EXPO AGRICOLE DE BEAUCE

Attendu que l'organisme Expo agricole de Beauce a déposé une demande d'aide financière au Fonds d'Appui au Rayonnement des Régions (FARR);

Attendu que le projet vise à effectuer des travaux sur deux bâtiments existants, de bonifier les activités de sensibilisation sur l'agriculture et ses produits et enfin de réaliser une campagne d'affichage sur le site ;

Attendu les retombées touristiques et économiques qu'apporte cette organisation sur notre territoire ;

En conséquence, il est proposé par monsieur André Longchamps, appuyé par monsieur Jean-Guy Plante et résolu unanimement, d'appuyer l'Expo agricole de Beauce dans le dépôt d'une demande d'aide financière au FARR;

Il est de plus convenu de transmettre une copie de la résolution à la direction régionale du Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire.

2018-06-114

PROJET DÉPOSÉ AU FARR : MISE EN VALEUR DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

Attendu que la MRC de Beauce-Sartigan souhaite effectuer avec la MRC de Robert-Cliche et la MRC de Nouvelle-Beauce une étude afin de réaliser un inventaire des potentiels existants et à développer autour de l'axe de la rivière Chaudière;

Attendu que par cette étude les élus souhaitent développer une vision commune et identifier des pistes d'actions concrètes pour la mise en valeur de la rivière Chaudière et de la route touristique à venir;

Attendu que ce projet fait l'objet d'une demande d'aide financière au Fonds d'Appui au Rayonnement des Régions (FARR);

Attendu que les MRC impliquées devront financer 20 % du projet, soit 9 960\$;

En conséquence, il est proposé par monsieur Martin St-Laurent, appuyé par monsieur Eric Giguère et résolu unanimement, d'approuver le dépôt d'une demande d'aide financière au FARR;

De participer au financement de ce projet pour un montant \$3 320, représentant le tiers de l'implication des MRC, et ce, à même l'entente de développement culturel sur un projet total évalué à \$49 800;

Il est de plus convenu de transmettre une copie de la résolution à la direction régionale du Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire.

2018-06-115

DOSSIER ALTERNATIVE PONT PERRAULT / DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Attendu que le pont Perrault a été fermé par le Ministère des Transports et qu'une étude de l'état de sa structure sera réalisée sous peu;

Attendu le dépôt d'une demande d'aide financière de la part de l'Association des clubs de motoneigistes de Chaudière-Appalaches (Club motoneige de Beauceville) afin de réaliser une étude de faisabilité pour la construction d'un pont multifonctionnel sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins;

Attendu que cette étude se veut une alternative possible au remplacement du pont Perrault aux fins de traverse de la rivière Chaudière pour les véhicules hors-route, les cyclistes et les piétons;

Attendu que cette demande d'aide s'élève à 20 000\$;

Attendu que les coûts de l'étude suggérée devraient s'élever à 25 000\$, et qu'à cette fin, l'Association des clubs de motoneigistes de Chaudière-Appalaches est disposé à y investir 5000\$;

En conséquence, il est proposé par monsieur Ghislain Jacques, appuyé par monsieur Martin St-Laurent et résolu unanimement de verser une aide financière maximale de 20 000\$ à l'Association des clubs de motoneigistes de Chaudière-Appalaches (Club motoneige de Beauceville) afin de réaliser une étude de faisabilité pour la construction d'un pont multifonctionnel sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins;

Que ce financement soit prélevé à même le PDT, volet régional, de la MRC de Beauce-Sartigan.

2018-06-116

RÉSULTATS APPEL D'OFFRES – ÉTUDE SALLE DE SPECTACLE

Attendu que le conseil a pris connaissance des résultats de l'appel d'offres relatif à la réalisation d'une étude de marché et plan d'affaires pour l'implantation d'une nouvelle salle de spectacle régionale;

Attendu la seule offre reçue :

-Raymond Chabot Grant Thornton. 57 838,17 \$

Attendu que l'offre déposée est conforme;

Il est proposé par monsieur Eric Giguère, appuyé par monsieur Camil Martin et résolu unanimement d'octroyer le contrat de réalisation d'une étude de marché et plan d'affaires pour l'implantation d'une nouvelle salle de spectacle à Raymond Chabot Grant Thornton étant le seul soumissionnaire conforme au montant de 57 838.17\$ incluant les taxes applicables.

Il est de plus résolu, que cet octroi de contrat soit conditionnel à l'approbation du financement de ce projet par le FARR de Chaudière-Appalaches.

2018-06-117

RAPPORT ANNUEL PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DES FORÊTS

Attendu que le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a mis en place le Programme d'Aménagement Durable des Forêts (PADF) afin de contribuer au processus d'élaboration et de consultation des Plans d'Aménagement Forestier Intégré (PAFI) et de permettre la réalisation d'interventions ciblées;

Attendu qu'une entente de délégation a été signée par le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs ainsi que par la Ville de Lévis et l'ensemble des MRC

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 20 juin 2018

de la région de la Chaudière-Appalaches afin de désigner la MRC de Montmagny comme déléataire de gestion du PADF pour la région;

Attendu que l'octroi de l'aide financière dans le cadre du PADF est conditionnel à l'élaboration d'un plan d'action par la MRC de Montmagny et à l'adoption de ce plan d'action par la Ville de Lévis et l'ensemble des MRC de la région de la Chaudière-Appalaches;

Attendu que l'octroi de l'aide financière dans le cadre du PADF est également conditionnel à l'élaboration d'un rapport annuel et à l'adoption de ce rapport par la Ville de Lévis et l'ensemble des MRC de la région de la Chaudière-Appalaches;

Attendu que le rapport annuel 2017-2018 a été déposé au conseil des maires de la MRC séance tenante;

Il est proposé par madame Lyne Bourque, appuyé par monsieur Alain Quirion et résolu unanimement que la MRC de Beauce-Sartigan adopte le rapport annuel 2017-2018 élaboré dans le cadre de la troisième année du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF).

2018-06-118

**PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DES FORÊTS RECONDUCTION
DU FONCTIONNEMENT**

Attendu que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a annoncé dans une lettre du 5 juin 2018 que le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) était renouvelé pour les années 2018 à 2021;

Attendu que la ville de Lévis ainsi que les MRC de la région devront signifier leur intérêt à se prévaloir du PADF 2018-2021;

Attendu que l'enveloppe budgétaire du PADF 2018-2021 est accordée sur une base régionale et que la ville de Lévis ainsi que les MRC de la région devront désigner celle d'entre elles qui sera mandatée pour administrer les sommes consenties dans le cadre du programme;

Attendu qu'une entente de délégation précisant les modalités et les obligations devra être conclue entre le MFFP, la ville de Lévis ainsi que les MRC de la région qui désirent se prévaloir du programme;

En conséquence, il est proposé par monsieur Camil Martin, appuyé par monsieur André Longchamps et résolu à l'unanimité :

Que la MRC de Beauce-Sartigan choisisse de se prévaloir du PADF 2018-2021;

Que la MRC de Beauce-Sartigan accepte que la MRC de Montmagny soit mandatée pour administrer les sommes consenties dans le cadre du programme;

Que monsieur Normand Roy, préfet, soit autorisé à signer l'entente de délégation conclue entre le MFFP et les MRC de la région qui désirent se prévaloir du PADF 2018-2021.

2018-06-119

SOCIÉTÉ DU PATRIMOINE DES BEUCERONS

Le directeur général adjoint, monsieur Luc Bergeron, informe les membres du conseil qu'une rencontre a eu lieu avec le comité de relance de la Société du Patrimoine des Beucerons. Ce comité a présenté un plan pour la relance de la société avec différentes étapes à franchir pour sa réalisation.

Suite aux discussions, il est proposé par monsieur Eric Giguère, appuyé par monsieur Carl Boilard et résolu de nommer monsieur Martin St-Laurent au sein du comité provisoire de relance de la Société du patrimoine des beucerons.

ÉCOLE D'ENTREPRENEURSHIP DE BEAUCE / BOURSE D'ÉTUDES

Monsieur Luc Bergeron, directeur général adjoint, présente un topo des inscriptions d'entrepreneur-Athlètes, originaire des municipalités rurales du territoire, au sein de l'École d'entrepreneurship de Beauce. Il fait état de discussions tenues avec les responsables de l'école relativement aux besoins de celle-ci.

Suite aux discussions, les élus conviennent de ne pas mettre en place de bourse d'études. Ils conviennent d'aviser l'école qu'ils seront disposés à traiter des demandes d'aide financière en fonction des besoins de celle-ci et des disponibilités de crédits de la MRC.

2018-06-120

TRAVAUX DE PAVAGE PISTE CYCLABLE

Attendu que des travaux de pavage sont nécessaires sur la piste cyclable, dans différents secteurs;

Attendu que le service de génie de la MRC de Beauce-Sartigan a estimé ces coûts à 15 000\$;

Attendu que la MRC a procédé à un appel d'offres sur invitation;

Attendu que deux soumissionnaires ont déposé des offres, et que celles-ci se sont avérées conformes;

Attendu les offres reçues :

-Pavage Sartigan :	270 \$ / t.m.
-Pavage Abénakis :	200 \$ / t.m.

Attendu que l'offre la plus basse conforme a été déposée par la firme Pavage Abénakis au montant de 200\$ de la tonne métrique, plus taxes applicables;

Il est proposé par monsieur Luc Paquet, appuyé par monsieur Eric Giguère et résolu unanimement :

D'accepter la plus basse conforme déposée par la firme Pavage Abénakis au montant de 200\$ de la tonne métrique, plus taxes applicables;

Que les sommes relatives à cette dépense soient défrayées à même l'exercice financier 2018 dans le poste budgétaire de l'entretien de la Route Verte.

SUIVI DOSSIER ÉVALUATION FONCIÈRE

Suite au congrès de la FQM, le préfet, monsieur Normand Roy, informe les membres du comité sur l'état de situation dans le financement du dossier d'évaluation municipale au niveau régional.

2018-06-121

DEMANDE DE MODIFICATION DE TRACÉ DE LA ROUTE VERTE (SECTION NOTRE-DAME-DES-PINS)

Attendu les travaux de construction de la piste cyclable réalisés en 2017 créant le tronçon Notre-Dame-des-Pins / Beauceville;

Attendu que le présent conseil souhaite voir modifié le tracé de la Route Verte afin d'y intégrer ce nouveau tronçon;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par monsieur Carl Boilard et résolu à l'unanimité de demander à Vélo Québec de modifier le tracé de la Route Verte afin d'y intégrer le tronçon réalisé en 2017 entre la municipalité de Notre-Dame-des-Pins et les limites de la Ville de Beauceville.

2018-06-122

COBARIC / RAPPORT SUR LA CARACTÉRISATION DES EAUX USÉES

Attendu la présentation du COBARIC, en comité de travail, sur la caractérisation de la gestion des eaux usées des résidences isolées;

Il est proposé par monsieur Alain Quirion, appuyé par monsieur Camil Martin et résolu à l'unanimité de demander au COBARIC copie complète du rapport touchant le territoire de la MRC de Beauce-Sartigan.

2018-06-123

LOI SUR LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE

Attendu que le conseil des maires de la MRC de Beauce-Sartigan souhaite se joindre à la Table des élus municipaux de Chaudière-Appalaches afin d'interpeller le monde politique sur la nécessité de mettre à jour de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, incluant également une révision de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui tiendront compte des réalités actuelles et des particularités régionales et locales.

Attendu l'importance de maintenir la vitalité des milieux ruraux en permettant aux gens de s'y établir;

Attendu que l'occupation du territoire constitue une préoccupation importante

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 20 juin 2018

pour l'avenir de plusieurs territoires de Chaudière-Appalaches comme plusieurs autres régions du Québec;

Attendu que la meilleure façon de protéger le territoire agricole est de l'occuper et de le mettre en valeur;

Attendu que la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* a été adoptée en 1978;

Attendu que la pertinence d'une loi protégeant le territoire et les activités agricoles n'est pas remise en question;

Attendu l'importance de mettre à jour la loi afin d'y apporter les modifications et les ajustements appropriés en fonction des nouvelles réalités et des particularités régionales et locales;

Attendu qu'il existe une lourdeur et que le processus doit être simplifié;

Attendu la conclusion et les recommandations incluses à l'intérieur du rapport réalisé par monsieur Bernard Ouimet et déposé en avril 2009, à la suite d'une demande formulée en octobre 2008 par monsieur Laurent Lessard, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

Il est proposé par monsieur Dany Quirion appuyé par monsieur Eric Giguère et résolu à l'unanimité :

Que la MRC de Beauce-Sartigan appui la Table régionale des élus municipaux de la Chaudière-Appalaches (TREMCA) et demande au gouvernement du Québec une mise à jour de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, incluant également une révision de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui tiendront compte des réalités actuelles et des particularités régionales et locales.

Que la MRC de Beauce-Appui appuie toute démarche de ses membres visant une demande de mise à jour de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* et de la révision de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

De demander à tous les partis politiques de connaître leur position sur ce sujet avant la tenue de la prochaine campagne électorale provinciale en s'engageant à enclencher le processus dans l'éventualité de leur élection.

Que la MRC fasse parvenir une copie de cette résolution à :

- M. Philippe Couillard, député de Roberval, Premier ministre
- M. Jean-François Lisée, député de Rosemont, Chef de l'opposition officielle
- M. François Legault, député de l'Assomption, Chef du deuxième groupe d'opposition
- Mme Manon Massé, députée de Saint-Marie-Saint-Jacques
- Mme Dominique Vien, députée de Bellechasse
- Paul Busque, Député de Beauce-Sud

2018-06-124

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2004-71-33 MODIFIANT
LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT
RÉVISÉ DE LA MRC BEAUCE-SARTIGAN**

Attendu que le secrétaire-trésorier présente le projet de règlement 2004-71-33, en indique l'objet, la portée et les coûts;

Attendu que le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Beauce-Sartigan est en vigueur depuis le 1^e avril 2005;

Attendu que la ville de Saint-Georges souhaite une modification aux limites de son périmètre urbain afin de l'agrandir;

Attendu qu'une décision de la CPTAQ a ordonné l'inclusion d'une superficie à la zone agricole permanente sur le territoire de la municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth;

Attendu que la municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce demande une dérogation à l'interdiction de construire en zone inondable;

En conséquence il est proposé par monsieur Eric Rouillard, appuyé par madame Lyne Bourque et résolu à l'unanimité que la MRC Beauce-Sartigan adopte le projet de règlement 2004-71-33 modifiant le règlement 2004-71 relatif au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC.

Il est également résolu, en vertu de l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, de requérir l'avis du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant ce projet de règlement.

De plus, il est résolu d'adopter en vertu de l'article 53.11.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le document indiquant la nature des modifications qu'une municipalité devra adopter advenant la modification du SADR, à savoir :

Document indiquant la nature des modifications à être apportées aux règlements d'urbanisme de certaines municipalités suite à l'entrée en vigueur du règlement 2004-71-33

Municipalité visée : Saint-Georges.

Documents concernés : Plan d'urbanisme et Règlement de zonage.

Nature des modifications : Suite à l'entrée en vigueur du règlement 2004-71-33, la Ville de Saint-Georges devra modifier son Plan d'urbanisme et son Règlement de zonage afin d'intégrer les dispositions du schéma d'aménagement et de développement révisé relatives aux nouvelles délimitations du périmètre urbain.

Municipalité visée : Saint-Éphrem-de-Beauce.

Document concerné : Règlement de zonage.

Nature des modifications : Suite à l'entrée en vigueur du règlement 2004-71-33, la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce devra modifier son Règlement

de zonage afin d'intégrer les dispositions du schéma d'aménagement et de développement révisé relatives à une dérogation à l'interdiction de construire en zone inondable pour permettre l'agrandissement d'une étable sur le lot 5 040 674

Délai : Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (art. 58), les municipalités mentionnées dans le présent document devront, dans les six mois suivant l'entrée en vigueur du règlement 2004-71-33 adopter un règlement de concordance afin de modifier, le cas échéant, leur Plan d'urbanisme et leur règlement de zonage pour y intégrer les nouvelles dispositions.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est, par la présente, donné par monsieur Eric Giguère qu'à une prochaine séance de ce conseil, le règlement 2004-71-33 sera déposé pour approbation et décret. Ce règlement, s'il est adopté, modifiera le règlement 2004-71 relatif au Schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'agrandir le périmètre urbain de la ville de Saint-Georges, de modifier les limites du périmètre urbain de Saint-Évariste-de-Forsyth et afin d'autoriser une dérogation à l'interdiction de construire dans une zone inondable dans la municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce.

Une dispense de lecture pour ce règlement est produite en même temps que le présent avis.

2018-06-125

MODIFICATION DU DÉLAI ACCORDÉ AUX MUNICIPALITÉS POUR FOURNIR UN AVIS SUR LE PROJET 2004-71-33

Il est proposé par monsieur Alain Quirion, appuyé par monsieur Luc Paquet et résolu unanimement que les municipalités disposent, en vertu de l'article 52 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, d'un délai maximal de vingt (20) jours pour transmettre à la MRC, par résolution, un avis portant sur le projet de règlement 2004-71-33 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé.

2018-06-126

DÉLÉGATION AU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER POUR DÉTERMINER LA DATE, L'HEURE ET LE LIEU D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par monsieur Clément Létourneau et résolu unanimement, d'autoriser, conformément à l'article 53.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le secrétaire-trésorier à fixer la date, l'heure et le lieu d'une ou des assemblées publiques de consultation pouvant être requises concernant le projet de règlement 2004-71-33.

CORRESPONDANCE

Le directeur général dépose le bordereau de la correspondance reçue depuis la dernière rencontre pour information.

RAPPORT DES COMITÉS

Les représentants des divers comités font rapport aux membres du conseil.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont déposés aux membres du conseil à titre d'information :

- États financiers mensuels;
- Bilan SAAQ;
- PRECA;

ÉLECTIONS MUNICIPALES

Le préfet questionne les élus afin de connaître leur position relativement au déplacement des élections municipales au printemps.

Douze élus (12) se prononcent en faveur du déplacement de la date des élections et trois (3) préfèrent le statu quo.

2018-06-127

REGROUPEMENT POUR LE TROISIÈME LIEN ROUTIER À L'EST DE LÉVIS ET DE QUÉBEC

Considérant que la congestion routière est un enjeu quotidien entre les rives nord et sud de Québec et que ceci a de lourdes conséquences en ce qui a trait à la productivité économique et à la qualité de vie des gens;

Considérant que la capacité maximale de transit journalier sur le pont Pierre-Laporte est de 100 000 véhicules par jour et celle du pont de Québec de 30 000 véhicules par jour et que ces limites sont excédées depuis plus de 20 ans;

Considérant que le projet de construction d'un troisième lien routier à l'est de Lévis et de Québec permettrait d'accroître la mobilité dans la grande région métropolitaine de Québec, en plus d'accroître la fluidité des transports en créant un véritable circuit périphérique dans la grande région métropolitaine de Québec;

Considérant que le projet de construction d'un troisième lien routier à l'est de Lévis et de Québec permettrait le développement économique de ces deux secteurs géographiques;

Considérant que ce projet permettrait de mieux desservir la population et les entreprises des secteurs est des rives nord et sud de la grande région métropolitaine de Québec ainsi que les régions à l'est du Québec;

Considérant que la MRC de Beauce-Sartigan participe à une étude d'opportunité visant le prolongement de l'autoroute 73, projet qui s'inscrit dans la volonté régionale d'établir un corridor routier Québec-Boston fluide et sécuritaire;

Considérant que le projet de construction d'un troisième lien routier à l'est de Lévis et de Québec est un instrument de développement essentiel et nécessaire dont les retombées doivent être analysées sur le long terme;

Considérant que la MRC de Beauce-Sartigan aurait grandement intérêt à ce que le projet de construction d'un troisième lien à l'est de Lévis et de Québec se concrétise dans un avenir rapproché afin que la MRC de Beauce-Sartigan puisse profiter des retombées économiques et sociales;

Considérant l'importance de rassembler les forces vives du milieu sous un même regroupement;

Il est proposé par madame Lyne Bourque, appuyé par monsieur Camil Martin et résolu unanimement que la MRC de Beauce-Sartigan adhère au regroupement se mettant en place afin de convaincre le gouvernement du Québec d'investir les sommes nécessaires à la construction d'un troisième lien routier à l'est de Lévis et de Québec.

Il est convenu de faire parvenir la résolution à :

M. Philippe Couillard, Premier ministre
M. Jean-François Lisée, Chef de l'opposition officielle
M. François Legault, Chef du deuxième groupe d'opposition
Mme Manon Massé, Porte-parole de Québec Solidaire
M. André Fortin, Ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
Mme Véronique Tremblay, Ministre déléguée des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
M. Sébastien Proulx, Ministre responsable de région de la Capitale-Nationale
Mme Dominique Vien, Ministre responsable de la Chaudière-Appalaches
M. Paul Busque, député de Beauce Sud

RENCONTRE PATRIMOINE RELIGIEUX

Le directeur général avise les élus de la tenue d'une rencontre de concertation sur le patrimoine religieux qui se tiendra le 12 septembre prochain à St-Benoît-Labre. Une invitation officielle sera transmise.

SPA

Monsieur Alain Quirion, maire de St-Gédéon-de-Beauce questionne les élus sur leur satisfaction des services offerts par la SPA.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de la part du public.

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 20 juin 2018

2018-06-128

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Eric Rouillard, appuyé par monsieur Eric Giguère et résolu à l'unanimité, de mettre fin à la séance. Il est 21h50.

Normand Roy, préfet

Éric Paquet, directeur général